

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de l'Environnement, concernant
Les permis d'environnement en 2025

Tous les établissements en Wallonie susceptibles d'avoir des impacts néfastes sur la santé humaine ou sur l'environnement (émissions de polluants atmosphériques, rejets d'eaux usées, bruit, odeurs, génération de déchets, etc.) sont tenus de demander un permis d'environnement ou de faire une déclaration d'environnement.

Les installations ou activités sont listées et classées en fonction de l'importance de leurs impacts potentiels sur l'environnement, l'homme ou l'animal:

- Classe 1: impact important
- Classe 2: impact moyen
- Classe 3: impact peu important

Les installations ou activités de classe 1 et de classe 2 sont soumises à permis d'environnement tandis que les installations ou activités de classe 3 sont soumises à déclaration d'environnement.

Monsieur le Ministre, afin de pouvoir objectiver les choses, pourriez-vous me communiquer le nombre de permis d'environnement délivrés en 2025 et me ventiler ce chiffre par catégorie? Une ventilation par Province est-elle également disponible? Enfin, toujours pour 2025, combien de permis ont été refusés?

Réponse du Ministre Coppieters:

[Août 2026]

Pour l'année 2025:

Pour le Hainaut, 28 permis de classe 1 ont été autorisés et 5 refusés, 458 permis de classe 2 ont été autorisés et 47 refusés.

Pour la province de Namur, 15 permis de classe 1 ont été autorisés et 3 refusés, 243 permis de classe 2 ont été autorisés et 26 refusés.

Pour le Brabant wallon, 4 permis de classe 1 ont été autorisés, 167 permis de classe 2 ont été autorisés et 11 refusés.

Pour la province de Liège, 14 permis de classe 1 ont été autorisés et 4 refusés, 424 permis de classe 2 ont été autorisés et 50 refusés.

Pour la province de Luxembourg, 7 permis de classe 1 ont été autorisés et 4 refusés, 237 permis de classe 2 ont été autorisés et 23 refusés.

Pour l'ensemble de la Wallonie, le total s'élève à 84 demandes de classe 1 et à 1.686 demandes de classe 2.

En ce qui concerne les déclarations environnementales, il ne m'est malheureusement pas possible de vous fournir les chiffres exacts pour l'année 2025. L'ancien outil d'encodage des déclarations a été déconnecté le 17 avril 2025 à la suite de la cyberattaque.

Un nouvel outil a été mis à la disposition des communes le 22 janvier 2026. De ce fait, un certain nombre de déclarations déposées au format papier ne sont pas encore reprises dans la base de données.

Toutefois, en tenant compte des valeurs obtenues les années précédentes, que j'ai communiquées à l'honorable membre en réponse à sa question n°354, nous pouvons raisonnablement estimer le nombre de déclarations actées en 2025 en Wallonie à un peu plus de 20.000.